



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Signature d'une convention dans le cadre des travaux prévus au Chenit pour les JOJ 2020

Les travaux prévus sur le territoire de la commune du Chenit dans le cadre des Jeux olympiques de la jeunesse 2020 pourront se réaliser. La commune et les associations Pro Natura et Fondation pour la protection et l'aménagement du territoire, qui avaient déposé un recours contre les travaux, sont parvenues à un accord suite à des négociations placées sous la direction de l'Etat de Vaud. Les associations retirent leur recours, la commune s'étant engagée à remettre en état le site à l'issue des compétitions olympiques de la jeunesse.

A la suite du recours de Pro Natura et de la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage contre les travaux entrepris sur le territoire de la commune du Chenit en vue des Jeux olympiques de la jeunesse 2020, le Conseil d'Etat a convié les parties à des négociations. Celles-ci se sont tenues sous la direction de Jacqueline de Quattro, cheffe du Département du territoire et de l'environnement et de Philippe Leuba, chef du Département de l'économie, de l'innovation et du sport, les 11 et 12 septembre 2018, en présence des représentants des deux associations et de la Commune.

Les parties sont parvenues à un accord, concrétisé par la signature d'une convention, aboutissant au retrait du recours et d'une opposition déposés par les associations. Cette convention prévoit la remise en état complète du site à l'issue des Jeux olympiques de la jeunesse, conformément aux autorisations cantonales délivrées. De plus, la Municipalité s'engage à ne pas mettre à l'enquête publique un plan d'affectation pour la réalisation d'un espace nordique sur ce site, avant cette remise en état.

Les associations ont demandé au Conseil d'Etat de revoir les conditions d'utilisation de la procédure POCAMA dans le cas de manifestations importantes. Le Conseil d'Etat prendra position sur ce point dans le cadre de la réponse à l'interpellation déposée au Grand Conseil à ce sujet.

Le Conseil d'Etat, la commune et les associations se réjouissent d'avoir pu ainsi sécuriser la tenue des Jeux olympiques de la jeunesse 2020 dans le respect de la

protection de la nature et du paysage.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 12 septembre 2018

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DTE, Jacqueline de Quattro, conseillère d'État

Stives Morand, syndic du Chenit

Michel Bongard, secrétaire de Pro Natura Vaud

TÉLÉCHARGEMENTS